

II.—Tous les samedis, ainsi que la veille des fêtes d'obligation et du premier vendredi du mois :

A 3 heures, et le soir à 7½ heures, confessions.

N.-B.—A toute heure de la journée, et surtout, après l'exercice du soir, les pèlerins peuvent demander un Père pour se confesser.

EXERCICES DE PIÉTÉ

Visite au Sanctuaire :

En visitant le Sanctuaire, les pèlerins peuvent gagner, une fois le jour, une indulgence plénière aux conditions ordinaires de la confession et de la communion, et une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, une fois le jour, pourvu qu'ils aient au moins le cœur contrit.

Mystères du Rosaire :

Les pèlerins qui récitent leur chapelet en parcourant les groupes du Rosaire peuvent gagner une seconde indulgence plénière.

Chemin de la Croix :

Ils peuvent aussi faire l'exercice du Chemin de la Croix en plein air et gagner les nombreuses indulgences qui y sont attachées.

AVIS DIVERS

Objets de piété :

Les magasins d'objets de piété sont ouverts de 7 heures, a.m., à 6 heures, p.m. Ces objets sont bénits à toute heure de la journée à la demande des pèlerins.

Annales du T. S. Rosaire :

Pour tout ce qui regarde ces annales, s'adresser au Directeur, au Monastère.

Messes, lumineuse, offrandes, etc. :

S'adresser au Frère sacristain, ou à un Père de la communauté.

Actions de grâces et recommandations :

Les déposer dans la boîte destinée à cet effet dans l'annexe du Sanctuaire.

PENSION

L'on trouvera aux diverses "Maisons des Pèlerins" une pension et une chambre très convenables, et même une cour ou un abri pour voitures et automobiles.

CONSEILS

Nos pèlerins feront bien de préparer leur pieux voyage par une neuvaine à Notre-Dame du Cap.

Le petit recueil de prières que nous donnons en prime cette année, leur sera d'une grande utilité, avant, pendant et après leur pèlerinage.

NOTRE-DAME DU CAP, BÉNISSEZ VOS PÈLERINS !
